



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

IUT

Question écrite n° 18697

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le fait que, dans le cadre de la réorganisation de l'IUT de Metz, un IUT de plein exercice doit être créé à Thionville et un autre dans l'est mosellan. Pour cela, un troisième département d'IUT est prévu à Forbach pour s'ajouter à ceux de Saint-Avold et de Sarreguemines. Sur la base des crédits prévus et complétés par les collectivités locales, les travaux de construction de l'IUT de Forbach pourraient démarrer sans délai. Il est d'ailleurs impératif de ne plus perdre de temps pour organiser dans de bonnes conditions l'accueil de la seconde promotion des élèves. Cependant, les services du ministère accumulent les demandes de dossiers complémentaires et on a parfois l'impression que leur but est de réduire la taille du projet, ou même de le différer purement et simplement. Beaucoup de temps ayant été perdu, elle souhaiterait qu'il lui indique de manière claire si l'Etat a l'intention de respecter ses engagements en apportant la quote-part qu'il avait initialement annoncée. Elle souhaiterait également savoir si son ministère est d'accord pour que, comme prévu, les travaux débutent dès l'été prochain.

Texte de la réponse

Ce département de l'IUT de Metz a fait, au plan pédagogique, l'objet d'une habilitation par arrêté du 13 mars 2002, et le projet de construction d'un bâtiment pour ce département est inscrit au contrat de plan État-région 2000-2006 pour un montant de 3 048 980 EUR.(20 MF). Ce projet immobilier, qui sera financé par l'État à hauteur de 1,01 M EUR (6,60 MF), a reçu l'agrément des services du ministère le 30 juin 2003. Il appartient désormais à la communauté de communes de l'agglomération de Forbach (CCAF), maître d'ouvrage de cette opération, de décider de la date de commencement des travaux.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18697

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2003, page 3790

Réponse publiée le : 29 septembre 2003, page 7516